
Adresse des juges de paix de la commune et du canton de Saulieu (Côte-d'Or), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges de paix de la commune et du canton de Saulieu (Côte-d'Or), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 383;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21569_t1_0383_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

k

[*Les juges de paix de la commune et du canton de Saulieu à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (48)

Citoyens représentants

Les périls qui nous entourent et que vous venez de peindre aux yeux d'un peuple qui ne respire que la liberté, ont frappé d'étonnements les citoyens des communes : quoi, les efforts des tirants, leur avons nous dit, ont échoué au dehors, et ceux de quelques vils émissaires répandus parmi nous, auroient l'avantage de nous avilir, en nous ravissant ce bien précieux.

Représentants, les grandes factions, grâces à vos soins paternels, ont avec leurs auteurs disparus de dessus le sol de la liberté, votre sollicitude au moment où de nouvelles sembleraient vouloir se former, nous est un sûr garant, qu'elles n'auroient pas un meilleur sort, pour nous, nous prenons l'engagement de vous seconder de tous nos efforts.

Et déjà, le gouvernement révolutionnaire mais régularisé, établi par tout le règne de la justice, et dégage le germe de toutes les vertus.

Déjà paroît l'aurore des beaux jours où la république triomphante doit jouir à jamais du fruit de vos veilles et de vos pénibles travaux ; continuez les encore, vous en avez pris l'engagement, et le plus sacré de nos devoirs sera toujours celui de vous être unis.

Vive la république, Vive la Convention.

CHARLES, *juge de paix du canton,*
PELLETIER, *juge de paix de la commune.*

l

[*Les citoyens de la commune de Port-Liberté à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (49)

Liberté, Fraternité, Égalité ou la mort.

Citoyens Représentants

Pleins de confiance dans vos décisions nous attendions depuis le 10 thermidor que vous vous prononciez contre le reste impur de cette faction sanguinaire qui a souillé par 8 mois de forfaits la plus belle des révolutions, c'étoit avec la plus vive douleur que nous entendions encore les complices de l'infâme Robespierre menacer les citoyens vertueux et levant une tête audacieuse se flatter de l'impunité en méditant de nouveaux crimes. Abattu par l'impression profonde de nos maux qui en nous faisant perdre de notre énergie ne nous laissoit plus que le sentiment de la douleur, nous n'osions encore vous témoigner notre reconnaissance de tout le bien que vous avez fait depuis deux mois.

(48) C 323, pl. 1390, p. 28.

(49) C 325, pl. 1410, p. 12.

Votre proclamation au peuple français nous est enfin parvenue et vous dire qu'elle a fait succéder la confiance à la terreur, la sérénité à l'inquiétude, l'énergie à l'abattement, est vous peindre l'effet qu'elle a produit dans le cœur des vrais patriotes.

Quoi ! nous n'aurions donc depuis cinq ans fait toutes sortes de sacrifices que pour l'agrandissement de quelques scelerats qui toujours parlant au nom du peuple n'en sont que les oppresseurs ? non ! Citoyens représentants, nous ne souffrirons plus que des factieux s'arrogent vos droits, nous dictent des lois ; vous seuls êtes nos mandataires, vous seuls avez notre confiance ; en vous seul reside le pouvoir suprême que nous vous avons délégué ; tout autre qui oseroit s'en emparer doit être puni de mort.

C'est avec indignation que nous avons entendu dire que vous n'aviez pas le droit d'épurer une société. Vous avez plus... Vous pouvez l'anéantir. Faites des lois, Citoyens Législateurs et rappelez vous que le peuple est là pour les mettre à exécution. Tenez vigoureusement le gouvernail du vaisseau de la République et ne souffrez pas que des mains sacrilèges le dirige et que les tribunaux soient inflexibles envers les coupables.

Mais que le malheureux qui n'aura été qu'égaré y trouve de l'indulgence et puisse en benissant votre justice faire oublier ses erreurs par un entier dévouement à la République.

Au Port-Liberté, ce 29 vendémiaire l'an 3^{ème} de la République française une et indivisible.

Suivent 74 signatures.

m

[*Les citoyens de la commune de Troyes à la Convention nationale, s. d.*] (50)

Citoyens Représentants

Ce n'est pas lorsque la Convention nationale vient de renverser le plus dangereux de tous les tyrans, et quelle consacre ses travaux à réparer les maux qu'il a causés ; ce n'est point lorsqu'elle fait succéder au règne du crime et de la terreur, celui de la justice et de la vertu ; ce n'est pas lorsque du sénat français, le génie de la liberté s'envole dans tous les pays du monde, et revient en rapportant des victoires ; qu'elle doit penser que le peuple ait besoin d'autre témoignage de son courage et de sa prudence, pour luy vouer l'attachement le plus inviolable ; cependant comme des gens ennemis du bien public ne pouvant nous tromper sur les faits, cherchent à dénaturer vos intentions, vous avez cru devoir manifester vos pensées et rappeler aux français des vérités éternelles qui doivent rallier tous les citoyens.

Nous venons d'entendre la lecture de votre adresse où les principes sacrés des républicains

(50) C 325, pl. 1410, p. 13. *J. Fr.*, n° 771 ; *M. U.*, XLV, 253 ; *F. de la Républ.*, n° 45.